

Exemple d'attestation de l'expert-comptable relative à la déclaration annuelle des imprimés papiers visés en application de l'article L.541-10-1 du Code de l'environnement au titre de l'année 2009

Au ... [Représentant légal de l'entité¹],

En notre qualité d'expert-comptable ² de votre entité³, [Nom de l'entité] enregistrée chez ECOFOLIO sous le numéro Adhérent AAAA, et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification de l'information figurant dans la colonne «tonnes déclarées» d'imprimés papiers visés à l'article L.541-10-1 du Code de l'environnement de la fiche déclarative ECOFOLIO⁴, jointe à la présente attestation et établie dans le cadre du contrat conclu entre votre entité¹ et ECOFOLIO .

Cette information a été établie sous la responsabilité de [...] (préciser l'organe ou le membre de la direction ayant produit l'information concernée)] de [Nom de l'entité]. Cette fiche déclarative fait ressortir au titre de l'année 2009 un tonnage déclaré de XXX tonnes. Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance du tonnage déclaré avec les données sous-tendant la comptabilité.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable aux attestations particulières.

Nos travaux ont consisté à :

- ▶ prendre connaissance des procédures mises en place par votre entité¹ pour produire l'information donnée dans la colonne «Tonnes déclarées» de la fiche déclarative et ;
- ▶ vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, que l'information résultant de l'application de ces procédures concorde avec les données sous-tendant la comptabilité de votre entité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance de l'information figurant dans la colonne «Tonnes déclarées» de la fiche déclarative ECOFOLIO jointe, avec les données sous-tendant la comptabilité.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisée, diffusée, ou citée à d'autres fins.

Fait à le

L'expert-comptable

1. Il peut s'agir du PDG ou du DG (en cas de dissolution des fonctions dans la SA), du président de la SAS (ou du DG/DGD désigné par les statuts et ayant les mêmes pouvoirs que le président), du gérant de la SARL etc. ou bien d'un membre de la direction dûment habilité.

2. Ou le cas échéant « de commissaire aux comptes »

3. Préciser société, association...

4. Fiche déclarative : document établi par l'adhérent qui peut prendre la forme de l'impression écran de la déclaration effectuée par l'adhérent dans l'extranet d'EcoFolio, imprimé sur papier entête et signé par le mandataire social de l'adhérent